



Dossiers OPA

Compte-rendu de la rencontre du 29 septembre 2015 avec la directrice des ressources humaines (DRH)

Étaient présents

CFDT : Cathy BARADUC de la DIR MC, Pascal BLANDEL permanent régional Bretagne

Patrick GROSROYAT UFETAM/CFDT –

CGT - FO - UNSA

Ministère :

Mme AVEZARD Directrice des Ressources Humaines

M. SCHMITT, sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaire (MGS),

Mme FERNANDES SG/DRH/MGS3 bureau de gestion en charge des OPA, Mme GHARIANI, M NIGON (ROR), M BOISBOURDIN et ses collaboratrices du bureau des pensions, Mme HARLE chef du département des relations sociales (RS), Mme PALU-GOUESCLOU (PSPP), la sous direction du pilotage des services (PPS)...

Ca faisait longtemps que nous n'avions eu autant de monde sur le dossier OPA et l'ensemble des organisations ont demandé l'ajout de points à l'ordre du jour, ce qui a été accepté, la nouvelle DRH a même reporté un RDV pour pouvoir consacrer plus de temps sur ces dossiers.

Points abordés :

- ⤴ **dispositions relatives à la retraite des OPA intégrés dans la FPT ayant fait l'objet d'une Cessation Anticipée d'Activité Amiante**
- ⤴ **Dispositions relatives à la rente d'invalidité des OPA intégrés dans la FPT**
- ⤴ **Bilan du droit d'option**
- ⤴ **Bilan des recrutements 2013, 2014, perspectives au titre de 2015, 2016,**
- ⤴ **Questions diverses**
- ⤴ **Complément à la prime de rendement**
- ⤴ **Evolutions du statut**
- ⤴ **Grille salariale, classifications etc.**

Allons à l'essentiel !

Point 1 - dispositions relatives à la retraite des OPA intégrés dans la FPT ayant fait l'objet d'une Cessation Anticipée d'Activité amiante

L'administration nous présente un projet de circulaire d'application élaboré en collaboration avec les services de la DRH (bureau des pensions), la CNRACL, le FSPOEIE. C'est une usine à gaz au niveau du calcul de la retraite.

Point 2 - Dispositions relatives à la rente d'invalidité des OPA intégrés dans la FPT

Des difficultés sont apparues dans certains départements pour la continuité du versement des rentes (accidents, maladies professionnelles) des OPA.

L'Etat verse bien aux collectivités le montant des rentes, mais certaines refusent de les reverser. L'administration propose, comme mesures transitoires urgentes pour permettre aux agents de toucher leur rente, que les services de l'Etat qui assuraient la rémunération des agents avant leur intégration dans la Fonction publique territoriale, poursuivent le paiement des rentes liées à un accident de travail ou à une maladie professionnelle dont le fait générateur est antérieur à la date de transfert des services ou parties de services de l'Etat vers les collectivités territoriales.

En contre partie de ce paiement, qui ne peut être effectué par la CNRACL, les services de l'Etat se feront rembourser le montant des rentes ainsi versées par les collectivités ayant bénéficié des compensations financières.

En cas de révision du taux d'incapacité suite à une évolution de la pathologie, celle-ci sera instruite par l'Etat et le taux réévalué. Les dispositions relatives au paiement ne sont pas modifiées à cette occasion.

La rente d'incapacité permanente liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle d'un OPA intégré dont le fait générateur est postérieur au transfert des services de l'Etat vers les collectivités, sera prise en charge par la FPT.

Point 3 - Bilan du droit d'option

A ce jour, 66,7% d'OPA ont opté pour la FPT soit 2683/4025. Ce pourcentage est inférieur à ce qu'espérait l'administration ; comme explications données par les organisations syndicales : la sortie tardive des textes, le manque d'informations données aux OPA concernant leur intégration, la faiblesse des services gestionnaires dans les DTT et DDTM, les PSI dans les DREAL qui sont inaccessibles, les départements qui ne jouent pas le jeu concernant l'intégration en catégorie A 1/3 de passage en A à ce jour etc.

La dernière demande d'intégration de droit se fera en mai 2016 pour une intégration au 1^{er} janvier 2017, l'intégration sera possible après mais elle sera soumise à l'approbation du conseil général. A suivre.....

Point 4 - Bilan des recrutements 2013, 2014, perspectives au titre de 2015, 2016

88 en 2013, 57 en 2014, 69 demandes pour 2015/2016 sans réponse à ce jour.

Nous avons indiqué que ces recrutements au compte goutte ne permettaient plus aux équipes de fonctionner, pour les équipes peintures, glissières par exemple dans les endroits où elles existent encore, le non recrutement signifie l'impossibilité de travailler pour une équipe amputée d'un de ses membres !

Les autorisations tardives des recrutements empêchent de respecter les règles de recrutements des OPA et la promotion interne.

Il n'y a plus de mobilité possible et les agents qui sont sur des postes à forte contraintes sont maintenus sur ces postes au nom de la continuité du service public et de la sécurité des biens et des personnes.

De plus, comme il n'y a plus de pyramidage, quel est l'avenir pour les « jeunes OPA » ?

Ce sujet nous a amené à évoquer la refonte du statut (prioritaire dans l'agenda des Ministres depuis plusieurs années) et les travaux engagés « en sous-marin » par la DGAFP.

La CFDT propose, pour permettre aux OPA qui le souhaitent, une intégration dans la Fonction publique de l'Etat puisque les quelques centaines d'agents qui vont rester sur ce statut n'ont aucune perspective d'avenir.

Réponse de l'administration : la volonté du MEDDE est de traiter la double problématique (stock et flux) sans créer de trop grandes disparités entre les deux.

Concernant le travail en cours de la FP avec l'interministériel, il n'y a pas d'arbitrage à ce jour.

Le MEDDE souhaite être force de proposition et travaille sur le sujet en son sein.

La piste de travail qui est privilégiée est d'utiliser les corps existants de fonctionnaires (TSDD et ITPE) pour accueillir les personnels OPA en poste (Stock) qui le souhaiterait, comme la loi « Sauvadet » n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès de l'emploi titulaire des agents contractuels dans la Fonction publique l'a autorisée pour les contractuels.

Ce serait moins « lourd » que de refaire une loi spécifique d'intégration comme pour la Fonction publique territoriale, piste qui n'est d'ailleurs pas privilégiée par l'administration à ce jour.

Concernant le flux, on pourrait envisager un recrutement sur titres pour l'accès au corps des ITPE (disposition déjà existante) et par une modification des règles d'accès au corps des TSDD pour ouvrir le recrutement sur titres sur des métiers ou compétences spécifiques, pas d'intégration envisagée dans le corps des catégories C.

Dans tous les cas, les propositions devront être soumises chiffrées pour approbation, mais ce n'est pour le moment qu'une hypothèse de travail.

Le point de difficulté majeure à traiter reste le FSPOEIE pour les personnels en place (stock).

Complément à la prime de rendement

Enfin, le ministère va arrêter les prélèvements des cotisations retraite sur le complément de la prime de rendement.

Concernant les retraités, un remboursement de cotisations sera effectué par le FSPOEIE depuis sa mise en place en 2002, sous réserve que les services fournissent les éléments.

Pour les actifs, arrêt des cotisations, remboursement de celles-ci depuis la mise en place. Ce sont, en théorie, les services qui fournissent les éléments au FSPOEIE. Des instructions aux services devraient être envoyées « rapidement ».

Concernant la suite, l'administration propose un décret et un arrêté portant le maximum de la prime de rendement à 16% (aujourd'hui il n'y qu'une moyenne de 8%) avec un cumul prime de rendement et complément à la prime de rendement au maximum à 24%, avec 16% soumis à cotisation. En contre partie, le guichet unique (DGAFP et Bercy) impose que le décret de 1965 qui doit être modifié limite les salaires des OPA au maxi des salaires des cadres d'emploi FPT du décret d'homologie directe, donc les catégories C et B puisqu'il n'y a pas d'équivalence automatique pour la catégorie A qui passe par la commission nationale de classement.

Des instructions vont être données aux services rapidement, et le décret prime de rendement devrait sortir avant la fin de l'année.

A suivre...

Le reste des questions diverses a porté notamment sur le fonctionnement des CC/OPA. Il a été convenu de nous revoir l'année prochaine pour faire le point.

La question des salaires et le tassement de la grille ont également été évoqués sans réponse précise de l'administration.